

OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 2/ 2010
AU BUDGET PRINCIPAL

La présente Décision Modificative enregistre en Section de Fonctionnement des compléments de crédits sur les Chapitres 011 et 65, financés par des recettes complémentaires d'octroi de mer.

Une partie des dépenses nouvelles sur le Chapitre 011 concerne des réajustements sur la ligne « annonces et insertions », ainsi que des ventilations de cotisations sur cinq associations auxquelles la Ville adhère depuis plusieurs années.

Le reste des inscriptions correspond à l'achat de vêtements de travail et de fournitures diverses pour les équipes chargées de la propreté au sein des Mairies Annexes et Centres Municipaux, notamment pour le nouveau Centre Municipal « Marcadet ».

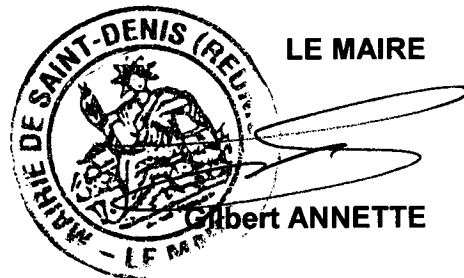
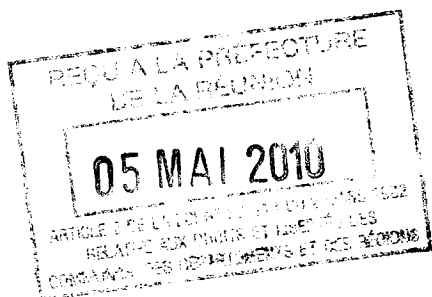
Pour ce qui est du Chapitre 65, des subventions de fonctionnement sont inscrites pour prendre en compte les nouvelles demandes détaillées en annexe du rapport relatif aux associations.

La DM enregistre également des inscriptions budgétaires en Section d'Investissement. L'essentiel de ces inscriptions correspond à des virements de crédits entre les Chapitres 20, 21 et 23, sans incidence financière.

En revanche, des crédits complémentaires sont inscrits, d'une part pour la restauration des tableaux de la collection « Ménardeau » (financés à 85 % par l'Etat et des fonds européens), et d'autre part pour des travaux sur le Stade de l'Est, équilibrés en recettes par de Taxe Locale d'Equipement (TLE) et de l'emprunt.

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET **DECISION MODIFICATIVE N° 2/ 2010
AU BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-39 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

11 voix contre
(dont 5 votes par procuration)

pour

Mme Maryse TROTET, M. Iqbal INGAR,
Mme Patricia HOARAU, M. Jean-Michel BARDIERE,
M. René-Paul VICTORIA et M. Serge HOARAU

autres élus présents et mandatés

Adopte la Décision Modificative n° 2 au Budget principal 2010 qui s'élève à :

- * 493 600,00 € en dépenses et en recettes pour la Section de Fonctionnement,
 - * 517 000,00 € en dépenses et en recettes pour la Section de d'Investissement.
-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010



ARRETE DES SIGNATURES

1/ (45 présents - 2 être
partis) + 10 des
botens d'une procu-
ration.

2/ 37 votes + 5 pro-
cureurs.

3/ 6 votants + 5 procureurs.

Date de convocation du Conseil Municipal
16 avril 2010

(Conférence « Chapeau »)

Décision Modificative n° 2/ 2010 au Budget principal présenté par le Maire,
A Saint-Denis, le 24 avril 2010

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en deuxième séance annuelle,
A Saint-Denis, le 24 avril 2010

	Nombre de membres en exercice	55	
	Nombre de membres présents	45	
1/	Nombre de suffrages exprimés	53	(1)
2/	Nombre de voix pour	42	(2)
3/	contre	11	(3)
	abstentions	-	

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION
05 MAI 2010
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 2005-102 DU 10 FÉVRIER 2005
RELATIVE AUX ENCHÈRES ET AU RÉGIME DES
CONTRATS, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

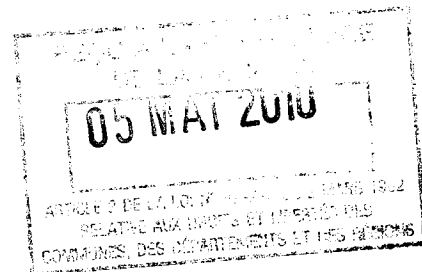
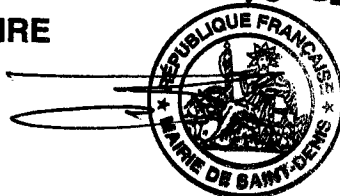
DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	CPT	FONCT	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	60631	020	Fournitures d'entretien	212 000,00	500,00	
011	60632	020	Fournitures de petit équipement	91 500,00	500,00	
011	60636	020	Vêtements de travail	328 000,00	101 693,00	
011	6064	020	Fournitures administratives	498 000,00	1 000,00	
011	6068	020	Autres matières et fournitures	1 503 500,00	18 765,00	
011	6188	30	Autres frais divers	822 000,00	-40 000,00	
011	6231	023	Annonces et insertions	185 000,00	140 002,99	
011	6232	024	Fêtes et Cérémonies	240 000,00	2 000,00	
011	6257	023	Réceptions	254 600,00	2 000,00	
011	6281	023	Association des Maires de Grandes Villes de France	15 064,00	651,24	
011	6281	023	Association des Maires du Département de la Réunion	0,00	75 176,36	
011	6281	023	Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer	0,00	30 258,11	
011	6281	023	Colisations diverses	33 913,00	-10 655,28	
011	6281	023	Club des Villes et territoires cyclables	0,00	5 398,58	
011	6281	023	Forum français et européen pour la sécurité urbaine	0,00	6 310,00	
65	6574		Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	14 609 030,00	160 000,00	
73	7373	01	Octroi de mer	38 000 000,00		493 600,00
			TOTAL		493 600,00	493 600,00

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 24/4/2010
En annexe à la Délibération N° 10/2-39

LE MAIRE



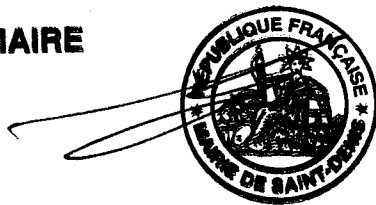
2010

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 24/4/2010
En annexe à la Délibération N° 1012-39

LE MAIRE



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

05 MAI 2010

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 460 DU 2 JUILLET 1952
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

CHAP	COTE	FONCT	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
10	10223	01	T.L.E.	1 200 000,00		47 000,00
13	1321	324	Etat et établissements nationaux	0,00		50 000,00
13	1327	324	Budget communautaire et fonds structurels	0,00		120 000,00
16	16441	020	Opérations afférentes à l'emprunt	18 780 000,00		300 000,00
20	2031	822	Frais d'études Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	854 629,25	1 659 318,00	
20	205	020	Autres installations, matériels et outillages techniques	150 000,00	455 000,00	
21	2158	40		100 000,00	90 000,00	
21	2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique	2 500 000,00	-455 000,00	
23	2313	40	Constructions	1 351 900,00	210 000,00	
23	2316	324	Restauration des collections et œuvres d'art Avances versées sur commandes	0,00	217 000,00	
23	238	822	d'immobilisations corporelles	1 771 880,00	-1 659 318,00	
			TOTAL		517 000,00	517 000,00